



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2022-146

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2022

Sommaire

DREAL /

R53-2022-11-22-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature au
DREAL BRETAGNE (5 pages)

Page 3

préfecture de région /

R53-2022-11-09-00007 - Aperçu du fichier Arrêté modificatif n° 4 -
novembre 2022 - pour signature de M. le Préfet (6 pages)

Page 9

DREAL

R53-2022-11-22-00003

Arrêté portant subdélégation de signature au
DREAL BRETAGNE



ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions,
Vu le code de la commande publique,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,
Vu l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/DSG du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/RBOP/RUO du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
Vu l'arrêté préfectoral N°2021 SGAR/DREAL/Marchés du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

ARRETE

SECTION I - Compétence administrative générale

Article 1^{er}

Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, à l'exception des actes énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/DSG du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dont les noms suivent :

Pour les directeurs adjoints

Il est donné subdélégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/DSG du 22 octobre 2021 lui portant délégation de signature, à :

- Mr Yves SALAUN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

Pour les chefs de service, leurs adjoints et les chefs de division

Il est donné délégation de signature, pour les attributions de leur service, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Stéphanie TAILLANDIER, secrétaire générale par intérim et cheffe du pôle support intégré, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie TAILLANDIER, à Mr Eric MILLET, responsable des affaires juridiques et du contentieux, en charge de l'intérim de chef de la division achat, logistique et finances,
- Mr Patrick DUFEIL, chef du pôle support intégré, par intérim et chef de la division salaires, retraites, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Patrick DUFEIL, à Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division comptabilité-CPCM-marchés publics, à Mr Philippe ROPARS, chef de la division technologies de l'information et de la logistique,
- Mme Isabelle GRYTTE, cheffe du service patrimoine naturel, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GRYTTE, à Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice NOULIN, à M. Julian VIRLOGEUX, adjoint à la cheffe de la division biodiversité, géologie et paysage, à Mme Pascale FERRY, cheffe de la division eau,
- Mme Anicette PAISANT-BEASSE, cheffe du service climat, énergie, aménagement, logement, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anicette PAISANT-BEASSE, à Mr Philippe BAUDRY, adjoint à la cheffe de service, à M. Pascal LEVEAU, chef de la division aménagement, urbanisme et logement,
- Mme Florence TOURNAY, cheffe du service prévention des pollutions et des risques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence TOURNAY, à Mme Sylvie VINCENT, adjointe à la cheffe de service et cheffe de la division risques chroniques et sous-sol, à M. Nicolas BOUVIER, chef de la division risques naturels et hydrauliques, à Mme Magali HAMERY, cheffe de la division risques technologiques par intérim, à Mme Anne MORANTIN, cheffe de la division prévision des crues et hydrométrie,
- Mr Alexandre DUPONT chef du service infrastructures, sécurité transports, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre DUPONT, à Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage, à Mr Yannick GALARD, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,
- Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service connaissance, prospective et évaluation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Thomas ZAMANSKY, à Mr Philippe GAZEAU, chef de la division connaissance prospective, à Mr Fabrice PHUNG, chargé du pilotage du système d'information, à Mme Valérie DROUARD, cheffe de la division évaluation environnementale et à Mr Pascal MALLARD, adjoint à la cheffe de la division évaluation environnementale.

Pour les chef(fe)s de mission

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Julie SCHWAGER, cheffe de la mission communication, qualité et appui au pilotage,
- Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission zone côtière et milieux marins,
- Mme Marie VERGOS, cheffe de la mission pilotage et animation régionale, par intérim,
- Mr Michaël GENET, chef de la mission zonale de défense et de sécurité.

En particulier, pour certaines missions relevant du service infrastructures, sécurité, transport

- Pour les missions relevant de l'unité Homologation et sécurité des véhicules

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux « véhicules » de compétence régionale, aux agents dont les noms suivent :

- Anne ROBIN, cheffe de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Benoît LE SCIELLOUR, responsable de l'antenne des Côtes d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Jean-Michel CAZORLA, responsable de l'antenne du Finistère de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- David NOURY, responsable de l'antenne du Morbihan de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Grégory HOUEE, responsable de l'antenne d'Ille-et-Vilaine de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Damien ROLLAND, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Sébastien PRUNIER, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Yves ALIS, opérateur « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules, pour la délivrance des cartes blanches et des attestations d'aménagement des véhicules de transports en commun de personnes,
- Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,
- Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,
- Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan.

- Pour les missions relevant de l'unité Gestion et contrôle des transports terrestres

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux activités de gestion et contrôle des transports terrestres de compétence régionale, à Mme Magali MORAND, cheffe de l'unité gestion et contrôle des transports terrestres et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mr Sylvain LE MEITOUR, responsable du pôle gestion.

- Pour les missions relevant de l'unité Maîtrise d'ouvrage

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de ses attributions relatives aux activités de maîtrise d'ouvrage sur le réseau routier national, à Mr Patrick GOMI, chef de l'unité Maîtrise d'Ouvrage.

- Pour les missions relevant de l'unité Mobilités

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de ses attributions relatives aux activités de portage des politiques de transports et de déplacement, à Mme Anne-Françoise RAFFRAY, cheffe de l'unité Mobilités.

SECTION II - Compétences de RBOP, RUO et d'ordonnateur secondaire délégué

Article 2

Une subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves SALAUN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et à Madame Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

Article 3

Une subdélégation de signature est également donnée aux agents listés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

S'agissant en particulier des subventions, et pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 100 000 € pour les subventions d'investissement, et à 30 000 € pour les subventions de fonctionnement. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

Mme Stéphanie TAILLANDIER, secrétaire générale, par intérim et cheffe du pôle support intégré
Mr Eric MILLET, responsable des affaires juridiques et du contentieux, en charge de l'intérim de chef de la division achat, logistique et finances
Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service Connaissance, prospective et évaluation,
Mr Alexandre DUPONT, chef du service Infrastructures, sécurité et transports
Mme Anicette PAISANT-BEASSE, cheffe du service Climat, énergie, aménagement et logement
Mme Isabelle GRYTTE, cheffe du service Patrimoine naturel
Mme Florence TOURNAY, cheffe du service Prévention des pollutions et des risques
Mr Spatrack DUFEIL, cheffe du Pôle support intégré
Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission Zone côtière et milieux marins
Mr Mickaël GENET, chef de la mission Zone de défense et sécurité
Mme Julie SCHWAGER, cheffe de la mission Communication, qualité et appui au pilotage
Mme Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor
Mr Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère
Mr Sébastien MOLET, chef de l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine
Mr Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan
Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage
Mr Yannick GALARD, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules
Mr Christian DAY, chef de l'unité comptable du secrétariat général

Article 4

Pour l'utilisation de l'application Chorus, délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en **annexe 1**, pour signer au nom du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne les actes d'ordonnateur secondaire de sa direction et les actes d'ordonnateur secondaire, pour le compte des directions ou services délégants desquels le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire.

Article 5

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences de la Mission d'inspection générale territoriale de RENNES :

- les propositions d'engagements hors Chorus Formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent,

- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature (incluant les ordres à payer)

à Mr Christian DIEUDONNÉ, secrétaire général de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes et à Mme Anne BEAUDENON de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes.

SECTION III - Compétence de pouvoir adjudicateur

Article 6

Il est donné délégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé du 22 octobre 2021 lui portant délégation de signature, à :

- Mr Yves SALAUN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves SALAUN, directeur adjoint et de Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe, la délégation de signature qui est conférée à Mr Eric FISSE par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus sera exercée par Madame Sophie JUIN, secrétaire générale, par intérim.

Article 7

S'agissant des marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont le montant est égal ou inférieur à 25 000 euros HT, cette délégation est étendue, sous le contrôle du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, aux agents placés sous sa responsabilité et dont la liste figure en **annexe 2**.

Concernant les marchés de travaux, ce seuil est porté à 144 000 euros HT.

Concernant le chef du service Infrastructures Sécurité Transports, la délégation est étendue à tous les marchés quel que soit leur montant sauf pour les actes suivants, où le seuil de délégation est fixé à 1 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et à 144 000 euros HT pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles :

- signature des rapports d'analyse des offres
- signature des marchés
- signature des lettres de rejet
- signature des avenants
- signature des décisions de reconduction
- signature des décisions de poursuivre

Concernant la cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage, la délégation est étendue aux marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 500 000 euros HT et aux marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 144 000 euros HT, sauf pour les actes suivants, où le seuil de délégation est fixé à 144 000 euros HT pour les marchés de travaux et à 25 000 euros HT pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles :

- signature des rapports d'analyse des offres
- signature des marchés
- signature des lettres de rejet
- signature des avenants
- signature des décisions de reconduction
- signature des décisions de poursuivre

Article 8

Les attributions de chaque service et mission sont déclinées dans l'arrêté portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

Article 9

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 10

Les dispositions antérieures portant subdélégation de signature sont abrogées.

Article 11

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, affiché au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 22 NOV. 2022

Pour le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Bretagne



Eric FISSE

« Annexes consultables auprès du service émetteur »

préfecture de région

R53-2022-11-09-00007

Aperçu du fichier Arrêté modificatif n° 4 -
novembre 2022 - pour signature de M. le Préfet



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté modificatif n° 4 portant composition
du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Rennes

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15 ;

Vu la loi n°86-663 du 22 juillet 1983 modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de la sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la note de service n°2012-146 du 18 septembre 2012 relative aux conseils académiques et conseils départementaux de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté portant composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Rennes en date du 17 novembre 2020 ;

Vu la délibération du conseil régional et les propositions des conseils généraux ;

Vu les propositions de désignation des organismes consultés ;

Vu les propositions du recteur de l'académie et du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le conseil académique de l'éducation nationale de Rennes est composé comme suit :

PRESIDENTS

Compétences de l'Etat

M. le Préfet de région

Compétences de la Région

M. le Président du Conseil régional

Suppléants

M. le Recteur de l'Académie ou
M. le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Suppléants

Mme Isabelle PELLERIN
Vice-présidente du Conseil Régional

VICE-PRESIDENTS

M. le Recteur d'Académie
M. le Conseiller régional désigné par le Président du Conseil régional pour le suppléer,
M. le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
M. le Directeur interrégional des affaires maritimes nord atlantique manche ouest.

**REPRESENTANTS DE LA REGION
DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES**

a) Représentants de la région

Titulaires

- Madame Isabelle PELLERIN
- Monsieur Olivier DAVID
- Madame Forough DADKHAH
- Monsieur Christian TROADEC
- Madame Gaby CADIOU
- Madame Agnès LE BRUN
- Monsieur Nil CAOUISSIN
- Monsieur Bernard MARBOEUF

Suppléants

- Madame Emilie KUCHEL
- Monsieur Paul MOLAC
- Madame Elisabeth JOUINEAUX-PERDRONO
- Monsieur Benjamin FLOHIC
- Madame Gladys GRELAUD
- Monsieur Patrick LE DIFFON
- Monsieur Gaël BRIAND
- Madame Stéphanie STOLL

b) Représentants des départements

COTES D'ARMOR

Titulaires

- Monsieur Jean-René CARFANTAN
- Monsieur Jean-Marie BENIER

Suppléants

- Madame Juliana SAN GEROTEO
- Madame Brigitte BALAY-MIZRAHI

FINISTERE

Titulaires

- Madame Véronique BOURBIGOT
- Monsieur Franck PICHON

Suppléants

- Madame Aline CHEVAUCHER
- Madame Jocelyne PLOUHINEC

ILLE-ET-VILAINE

Titulaires

- Madame Jeanne LARUE
- Madame Isabelle BIARD

Suppléants

- Monsieur Roger MORAZIN
- Monsieur Jonathan HOUILLOT

MORBIHAN

Titulaires

- Madame Christine PENHOÛËT
- Monsieur Michel JALU

Suppléants

- Madame Dominique LE MEUR
- Madame Marianne ROUSSET

c) Représentants des communes

Titulaires

- Madame Delphine RIGOLLÉ
Maire de Merdrignac (22)
- Madame Fanny CHAPPÉ
Maire de Paimpol (22)
- Monsieur Eric LE GUEN
Adjoint au Maire de Pont-l'Abbé (29)
- Monsieur Philippe MOTAIS
Conseiller municipal de Saint-Méen (29)
- A pourvoir
- A pourvoir
- Madame Léna BERTHELOT
Maire de Plougoumelen (56)
- Madame Marie-Hélène HERRY
Maire de Saint-Malo de Beignon (56)

Suppléants

- Monsieur Pierre-Alexis BLÉVIN
Maire de Pléneuf-Val-André (22)
- Monsieur Loïc RAOULT
Maire de Plourhan (22)
- Monsieur Jacques TANGUY
Adjoint au Maire de Pont-l'Abbé (29)
- Monsieur Yves CAPPALLESSO
Conseiller municipal de Saint-Méen (29)
- A pourvoir
- A pourvoir
- Monsieur Dominique LE NINIVEN
Maire de Priziac (56)
- Madame Noëlle CHENOT
Maire de Surzur (56)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

a) Représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires

FSU

Titulaires

- Monsieur Ronan OILLIC
- Monsieur Gwénaél LE PAIH
- Madame Frédérique LALYS
- Madame Angélique CHEVALIER
- Madame Emmanuelle MARAY
- Madame Martine DERRIEN
- Monsieur Matthieu MAHEO

Suppléants

- Monsieur Alain BILLY
- Monsieur Jean-Marc CLERY
- Madame Solenne OGIER
- Monsieur Jean-Luc PIGNON
- Madame Cécile GUENNEC
- Monsieur Stéphane CHIARELLI
- Madame Sabrina MANUEL

SGEN CFDT

Titulaires

- Madame Séverine ORCEL
- Monsieur Luc GRIMONPREZ

Suppléants

- Madame Françoise JOUANY
- Madame Nathalie LE GALL

FO

Titulaires

- Monsieur Mostafa BOULIL
- Monsieur Grégory LOCHOUARN

Suppléants

- Madame Marianne TREGOURES
- Madame Manon MAUBERT

UNSA

Titulaires

- Monsieur Philippe LE ROY
- Monsieur Gaël BOISSIERE

Suppléants

- Monsieur Robin MAILLOT
- Madame Nathalie LE SCOLAN

SUD EDUCATION

Titulaire

- Monsieur Elouan EMERAUD

Suppléant

- Monsieur Jean-Charles HELLEQUIN

CGT

Titulaire

- Monsieur Jacques VAESKEN

Suppléant

- Madame Christèle RISSEL

b) Représentants des établissements publics d'enseignement supérieur

FSU

Titulaire

- Monsieur Benoît MONTABONE

Suppléant

- Monsieur Johann RECH

SNPTES

Titulaires

- Monsieur Christophe LEBRETON
- Madame Marie-Pierre HAURY

Suppléants

- Monsieur Patrick CHASLE
- Monsieur Christophe BERDER

SGEN-CFDT

Titulaire

- Madame Cécile ROCUET

Suppléant

- Madame Christine ZIMMERMANN

c) Représentants des présidents d'universités et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires

- Monsieur Matthieu GALLOU
Président de l'Université de Bretagne Occidentale
- Monsieur David ALIS
Président de l'Université de Rennes 1
- Madame Christine RIVALAN GUÉGO
Présidente de l'Université de Rennes 2

Suppléants

- Monsieur Pablo DIAZ
Directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes
- Madame Virginie DUPONT
Présidente de l'Université de Bretagne Sud
- Monsieur Vincent BRUNIE
Directeur de l'INSA Rennes

d) Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional d'enseignement agricole

Titulaires

- Monsieur Albéric PERRIER
- Madame Gaëlle LE BAYON

Suppléants

- Non pourvu
- Non pourvu

REPRESENTANTS DES USAGERS

a) Représentants des parents d'élèves

FCPE

Titulaires

- Madame Magalie ICHER
- Madame Emeline DESCHAMPS
- Monsieur Pascal MONNIER
- Madame Gwenaël ARZUR
- Madame Natalia RINCÉ
- Madame Maud LE ROSCOUËT
- Monsieur Laurent FONTENELLE

Suppléants

- Madame Najia BENAHMIDA
- Monsieur Yann CASSIN
- Monsieur Maider LOISIL
- Madame Marie TOURNEMINE
- Monsieur Philippe JOUANNEAU
- Madame Amélie LEMOULINIER
- Monsieur Marc PENARD-FRANC

Au titre de l'enseignement agricole

Titulaire

- Non pourvu

Suppléant

- Non pourvu

b) Représentants des étudiants

FAGE « Bouge ton CROUS »

Titulaires

- Monsieur Hoel DREZEN PETITBON
- Madame Maëlle LUCAS
- Monsieur Maxime CADOU

Suppléants

- Madame Carmen COIRRY
- Monsieur Quentin SALEMBIEN
- Madame Lisa MOISAN

c) Représentants du Conseil économique, social, environnemental régional de Bretagne

Titulaire

- Madame Chantal JOUNEAUX

Suppléant

- Madame Virginie TEXIER

d) Représentants des syndicats de salariés

CFDT

Titulaire

- Madame Noémie PARROT

Suppléant

- Non pourvu

CGT

Titulaire

- A pourvoir

Suppléant

- A pourvoir

FO

Titulaire

- Monsieur Patrick VEGUER

Suppléant

- Monsieur Fabrice LERESTIF

CFTC

Titulaire

- Monsieur Pascal FAUVEAU

Suppléant

- Monsieur Alain ALATERRE

UNSA

Titulaire

- Monsieur Hubert BOUQUET

Suppléant

- Madame Agnès LLOUBERES

CFE-CGC

Titulaire

- A pourvoir

Suppléant

- A pourvoir

e) Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires

- Madame Magali DANO

- Monsieur Luc AVRIL

- Monsieur Dominique MEAR

Suppléants

- Madame Sabrina CHANTEPIE

- Non pourvu

- Non pourvu

Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaire

- A pourvoir

Suppléant

- A pourvoir

Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaire

- Monsieur Julian ZAPATA

Suppléant

- Non pourvu

Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles (FRSEA)

Titulaire

- Monsieur Thomas LIGAVAN

Suppléant

- Non pourvu

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne ainsi que des départements de la région.

Rennes, le 09 novembre 2022

Le Préfet de région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Emmanuel BERTHIER

